Communiqué final
59ème Session Ordinaire – Bkerké, 9 – 13 novembre 2026
« Vers une Église renouvelée en temps de crises »
Bkerké, 13 novembre 2026.

Introduction

1. L'Assemblée des Patriarches et des Évêques catholiques au Liban a tenu sa cinquante-neuvième session ordinaire du 9 au 13 novembre 2026, dans la résidence patriarcale maronite de Bkerké, sous la présidence de Sa Béatitude le Patriarche Cardinal Mar Bechara Boutros Raï, avec la participation de leurs Béatitudes les Patriarches : Mar Ignace Youssef III Younan, Patriarche des Syriaques Antiochiens ; Mar Youssef Absi, Patriarche d'Antioche et de tout l'Orient pour les Grecs catholiques melkites ; Mar Raphaël Bedros XXI, Catholicos Patriarche arménien catholique, ainsi que Leurs Excellences les évêques et les Supérieurs et Supérieures généraux des ordres religieux. Le Nonce apostolique au Liban, Monseigneur Paolo Borgia, a participé à la séance d'ouverture, transmettant les salutations et la bénédiction de Sa Sainteté le Pape Léon XIV et son affection pour l'Église et le peuple libanais.

2. Sa Béatitude Éminence Cardinal Raï, Président du Conseil, a ouvert la session par la prière. Il a ensuite prononcé une allocution dans laquelle il a présenté le thème général de cette session, intitulé : **« Vers une Église renouvelée en temps de crises »**.
Les membres du Conseil ont ensuite adressé un télégramme à Sa Sainteté le pape Léon XIV, dans lequel ils ont assuré leur gratitude pour sa visite historique au Liban, du 30 novembre au 2 décembre 2025, et le message de paix, d'espérance et d'encouragement qu'elle a porté au peuple libanais. Ils ont également souligné la nécessité de préserver les fruits spirituels et nationaux de cette visite et de les traduire en initiatives concrètes.

3. En traitant le thème de la session, les membres de l'Assemblée ont médité sur la mission de l'Église à la lumière des trois vertus théologales : la foi, l'espérance et la charité, en s'inspirant de la parole de l'apôtre Paul : « Maintenant donc, ces trois-là demeurent : la foi, l'espérance et la charité ; mais la plus grande des trois, c'est la charité » (1 Co 13, 13).
L'Assemblée a adopté la méthode de la « conversation dans l'Esprit Saint », fondée sur la prière, l'écoute mutuelle et le discernement communautaire, afin de découvrir les appels de l'Esprit Saint au renouvellement de la vie et de la mission de l'Église.

À la lumière des réflexions, des interventions et des échanges, l'Assemblée rend publiques les positions et orientations suivantes :

Premièrement : Une Église qui témoigne de la foi et renouvelle sa mission

4. L'Assemblée affirme que la foi au Christ ressuscité d'entre les morts constitue le fondement de la vie et de la mission de l'Église. Le renouveau ecclésial ne se limite pas à la réforme des structures et des institutions, mais prend sa source dans le renouvellement des cœurs, le retour à l'Évangile et une relation vivante avec Dieu, appelée à se traduire par un témoignage authentique dans la vie quotidienne.

Elle appelle à renforcer la formation à la foi, à l'Écriture Sainte et à la liturgie, à accorder une attention particulière aux familles et aux jeunes, ainsi qu'à développer les méthodes de la catéchèse et de la pastorale afin qu'elles répondent aux mutations culturelles, sociales et technologiques et aident les nouvelles générations à découvrir le sens de la foi et à en vivre les valeurs.
Elle souligne également l'importance du témoignage des fidèles laïcs et de leur rôle dans la transmission de la foi et leur participation à la mission de l'Église. Elle rappelle la nécessité de faire des paroisses et des institutions ecclésiales des communautés vivantes, accueillantes et accompagnantes, qui offrent à chacun des perspectives de participation et de service.

Deuxièmement : Une Église qui sème l'espérance et construit l'avenir

5. Face à l'inquiétude qui habite les Libanais et à la perte de confiance en l'avenir, l'Assemblée affirme que l'espérance chrétienne n'est ni une fuite devant la réalité ni une manière d'ignorer les difficultés, mais une force spirituelle qui pousse à persévérer, à agir et à assumer ses responsabilités.
Exprimant sa solidarité avec les familles confrontées à la pauvreté, au chômage et à la dégradation des services essentiels, et partageant les inquiétudes des jeunes face au manque de perspectives et à la nécessité de l'émigration, l'Assemblée appelle à traduire l'espérance en initiatives concrètes qui renforcent la dignité humaine et permettent d'envisager des perspectives de vie digne.
Elle insiste sur la nécessité de soutenir les institutions éducatives et sociales comme celles des soins médicaux et les hôpitaux, et demande au ministère des Finances de s'acquitter des contributions financières qui leur sont dues, afin de préserver leur mission et leur rôle au service de tous les citoyens.

Troisièmement : Une Église qui témoigne de la charité et se met au service du bien commun

6. L'Assemblée réaffirme que la charité constitue le cœur même de la mission chrétienne, et qu'elle ne se limite pas à l'octroi d'aides, mais se concrétise dans la défense de la dignité et des droits de la personne humaine, ainsi que dans l'engagement en faveur de la justice, de la réconciliation et de la paix.
Elle appelle à renforcer la coordination entre les institutions ecclésiales, sociales et humanitaires, et à développer leurs mécanismes de coopération, afin de garantir une utilisation judicieuse des ressources, une gestion transparente et une distribution des aides à ceux qui en ont besoin, sans discrimination ni favoritisme.
Elle souligne que le service de la charité doit, dans la mesure du possible, dépasser la réponse aux besoins urgents pour s'orienter vers des projets durables permettant à la personne de subvenir à ses propres besoins, de préserver sa dignité et de prendre part à la construction de sa société.
Dans ce contexte, l'Assemblée rend hommage à la mission de Caritas-Liban ainsi qu'à celle des autres institutions ecclésiales et humanitaires, nationales et internationales, et aux efforts qu'elles déploient au service des personnes dans le besoin et des victimes des crises et des guerres, au nom de l'Assemblée des Patriarches et Évêques catholiques au Liban.

Quatrièmement : La synodalité, chemin de renouveau de l'Église

7. L'Assemblée réaffirme l'engagement des Églises catholiques au Liban à accompagner la phase de mise en œuvre du processus synodal dans l'Église universelle, en vue de la grande célébration prévue en octobre 2028 au Vatican.

Elle invite les diocèses, les ordres et congrégations religieuses, les paroisses et les institutions ecclésiales à renforcer la participation effective de toutes les composantes du peuple de Dieu, en particulier des fidèles laïcs, des femmes et des jeunes. Elle les encourage à adopter le dialogue, l'écoute et le discernement dans la planification pastorale et la prise de décision, conformément au droit canonique et dans le respect des compétences des autorités concernées.

Dans ce contexte, l'Assemblée a poursuivi sa réflexion sur les moyens d'accompagner le processus synodal au niveau national. À cette fin, elle a créé une commission épiscopale spéciale, présidée par S.E. Mgr Mounir Khairallah et composée de représentants des Églises catholiques au Liban : prêtres, personnes consacrées et fidèles laïcs, hommes et femmes. Cette commission aura pour mission de suivre les différentes étapes du processus synodal et de faciliter le partage des expériences entre les Églises catholiques, en coordination avec le Secrétariat général et le Bureau exécutif.

Cinquièmement : Le Liban appelé à la paix et au redressement

8. L'Assemblée renouvelle l'engagement de l'Église au service du Liban, pays de liberté, de diversité et de convivialité. Elle exprime sa profonde inquiétude face à la persistance des crises politiques, économiques, sociales et sécuritaires, ainsi qu'à leurs répercussions sur la vie des citoyens et l'avenir des nouvelles générations.

Elle affirme que l'édification d'un État juste et capable d'assumer pleinement ses responsabilités constitue la condition fondamentale du rétablissement de la confiance et de la stabilité. Le respect de la Constitution et de l'État de droit, l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption, la protection des deniers publics ainsi que la garantie des droits et des libertés sont autant de conditions indispensables au redressement national.

L'Assemblée insiste sur la nécessité de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban, de protéger ses institutions légitimes et de le tenir à l'écart des conflits régionaux. Elle appelle à étendre l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, à réserver la décision de guerre et de paix aux autorités constitutionnelles et à placer toutes les armes sous l'autorité de l'armée libanaise et des forces de sécurité légitimes.

Dans ce cadre, l'Assemblée réaffirme le soutien de l'Église aux efforts diplomatiques et aux négociations menées par le gouvernement libanais en vue de mettre fin à la guerre et de consolider la cessation des hostilités. Elle réclame le retrait des forces israéliennes de tous les territoires libanais occupés, ainsi que la pleine application de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies et des autres résolutions internationales y attenantes, afin de renforcer la sécurité et la stabilité et de prévenir toute reprise de la guerre.

Elle appelle les responsables et les forces politiques à faire prévaloir l'intérêt national, à privilégier le dialogue et l'entente plutôt que l'affrontement, et à œuvrer sérieusement au règlement des crises et au rétablissement de la confiance entre l'État et les citoyens.

L'Assemblée affirme que la véritable paix ne se construit ni dans une logique de force ni dans une volonté de domination, mais par la justice, le dialogue et le respect des droits des peuples et de la dignité humaine. Le Liban est appelé à demeurer un espace de rencontre et d'interaction entre les religions et les cultures.
À ce titre, les membres du Conseil réaffirment leur attachement à la convivialité et aux relations fraternelles entre chrétiens et musulmans. Ils invitent les responsables religieux, éducatifs et sociaux à unir leurs efforts pour promouvoir une culture de la paix et de la citoyenneté, et rejeter l'extrémisme, la violence et l'exclusion.

Sixièmement : Solidarité avec le Sud et les villages frontaliers

9. Les membres du Conseil expriment leur profonde tristesse face à la guerre et aux agressions dont le Liban est victime, ainsi qu'aux destructions et aux déplacements de population qu'elles ont entraînés.
Ils affirment que l'Église partage la souffrance de toutes les personnes touchées et se tient à leurs côtés sans aucune distinction. Ils expriment leur solidarité avec les habitants des villages et localités des districts de Bint Jbeil, Tyr, Zahrani, Nabatiyé, Marjeyoun et Hasbaya, ainsi qu'avec les habitants des autres régions du Sud et de la Békaa, chrétiens et musulmans.
Ils présentent leurs condoléances aux familles des victimes et expriment leurs vœux de prompt rétablissement aux blessés.
Ils saluent tout particulièrement la résilience des habitants de Debel, Rmeich et Aïn Ebel, ainsi que leur attachement à leur terre. Ils affirment que la préservation de la présence chrétienne historique dans le Sud constitue une responsabilité nationale commune, compte tenu du rôle de cette présence dans la sauvegarde de la diversité, de l'unité et de la vocation du Liban au vivre-ensemble.
Les membres du Conseil insistent sur le droit des habitants à demeurer en sécurité sur leur terre, ainsi que sur le droit de toutes les personnes déplacées, notamment les habitants de Qouzah, Alma el-Chaab et Yaroun, à retourner volontairement, en toute sécurité et dans la dignité, dans leurs maisons et leurs villages.
Ils appellent l'État libanais et la communauté internationale à assumer leurs responsabilités dans la protection des civils, la garantie de la liberté de circulation, la fourniture des services essentiels, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, la reconstruction des infrastructures détruites et l'indemnisation équitable des personnes sinistrées.
Ils expriment également leur inquiétude face aux éventuelles répercussions sécuritaires, humanitaires et économiques de la fin du mandat de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL). Ils appellent à prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout vide sécuritaire et de garantir la poursuite de l'acheminement de l'aide humanitaire.

Septièmement : Appel des maires des villages frontaliers du Sud

10. Les membres de l'Assemblée ont accordé une attention particulière à l'appel lancé par les maires des cinq villages frontaliers, dans lequel ils exposent les souffrances des habitants ainsi que leurs revendications légitimes en matière de sécurité, de résilience et de retour dans la dignité.
Les membres du Conseil expriment leur reconnaissance pour les efforts humanitaires et diplomatiques déployés par le Nonce apostolique au Liban, S.E. Mgr Paolo Borgia,

ainsi que pour les initiatives du Saint-Siège et de Sa Sainteté le pape Léon XIV en faveur des personnes touchées, notamment à travers l'aide médicale, éducative et humanitaire.
Ils saluent également les efforts pastoraux et humanitaires déployés par Leurs Excellences Mgr Charbel Abdallah, Mgr Georges Iskandar, Mgr Georges Haddad et Mgr César Essayan, ainsi que par les autres évêques, les supérieurs généraux et provinciaux, les supérieures générales et provinciales, les prêtres, les religieux et les religieuses qui sont restés aux côtés des fidèles de leurs paroisses.
L'Assemblée a lancé une initiative de solidarité ecclésiale, avec la contribution des diocèses et des ordres et congrégations religieuses catholiques, afin de répondre aux besoins humanitaires urgents des villages frontaliers du Sud.
Elle a également constitué une commission épiscopale spéciale, présidée par S.E. Mgr Elias Nassar, Vicaire patriarcal, et composée des évêques des diocèses concernés ainsi que de représentants des congrégations religieuses féminines et masculines présentes dans le Sud. Cette commission aura pour mission de suivre la situation des habitants, de coordonner les aides et de mobiliser les soutiens nécessaires, en lien avec l'État libanais, le Saint-Siège, les instances internationales et les organisations humanitaires.
L'Assemblée invite tous les membres de l'Église, au Liban et dans la diaspora, à prendre part à cette démarche de solidarité, afin que la communion ecclésiale se traduise par un soutien concret aux habitants, venir en aide pour demeurer sur leur terre et à retrouver une vie normale.

Conclusion

13. À l'issue de sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée des Patriarches et Evêques Catholiques au Liban rend grâce à Dieu pour l'esprit de prière, de fraternité et de dialogue qui a accompagné ses travaux, et exprime sa gratitude à tous ceux qui ont contribué à la préparation et au succès de cette session. Elle adresse également un message d'encouragement aux Libanais qui affrontent les difficultés avec courage et patience, les invitant à vivre dans l'espérance, à rester attachés à leur pays et à œuvrer ensemble pour son avenir.
Elle confie ses travaux et ses aspirations à la Très Sainte Vierge Marie, Notre-Dame du Liban, sollicitant son intercession pour l'Église et la patrie, afin que le Liban bénéficie de la paix, de la stabilité et de la justice, et retrouve son rôle de terre de liberté, de dignité et de convivialité.
Puisse notre Église, en ces temps de crise, demeurer une Église affermie dans la foi, enracinée dans l'espérance et généreuse dans la charité, témoignant du Christ, servant l'être humain et œuvrant à la construction de la paix.